

La Présidente

Ref. 202001/08 BS/LS/KC

DESTINATAIRES :

Présidentes et Présidents des comités départementaux et des comités régionaux de la FFRandonnée

Copie :

Comité Directeur – Guy Bertin – Direction - ATP

Paris, le 12 janvier 2020

Objet : Tenue des Assemblées Générales des Comités

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

L'organisation de l'assemblée générale du Comité que vous présidez aura lieu prochainement. A cet effet, nous vous remercions d'avoir complété le tableau partagé avec les dates et lieux de votre assemblée générale et invitons ceux qui ne l'ont pas encore fait à y renseigner leurs informations [en cliquant ici](#).

Pour rappel, l'assemblée générale d'un Comité départemental doit se tenir 15 jours avant celle du Comité régional dont il dépend qui, lui-même, doit tenir ce même délai pour son assemblée avant celle de la Fédération.

Celle-ci se déroulera le **Samedi 17 avril 2021** en présentiel à Paris ou en visioconférence, en fonction de l'évolution des conditions sanitaires.

Seront soumis au vote en assemblée générale :

- Le rapport d'activité 2020,
- L'approbation des éléments financiers 2020,
- L'élection d'une administratrice au collège des territoires pour l'interrégion du Grand Nord-Est : poste vacant en raison de la démission de Danielle Lablé fin 2020,
- Le budget prévisionnel 2021 associé au plan d'actions,
- Et bien entendu, le plan fédéral 2021 - 2028.

Concernant le **tarif des licences et cotisations, il n'est pas prévu d'augmentation** pour la saison 2021/2022. Cependant, il vous faudra vous prononcer sur le maintien des tarifs actuels puisqu'il résulte d'une obligation statutaire.

Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64 rue du Dessous des Berges 75013 Paris
Tél. 01 44 89 93 90 - [f](#) ffrandonnee - [t](#) ffrandonnee - **CENTRE D'INFORMATION** : tél. 01 44 89 93 93

Association reconnue d'utilité publique, agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la Randonnée Pédestre et le Longe-Côte
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre
Association de tourisme immatriculée n° IM 075100382 - Code APE 9319 Z - SIRET 303 588 164 00051



De plus, nous souhaitons vous rappeler quelques règles et procédures à respecter dans la préparation et le déroulement de votre prochaine assemblée générale.

Préparation de votre assemblée générale ordinaire (AGO)

Vous trouverez en annexe à ce courrier un document intitulé « **fiche technique organisation AG des comités 2021** » pour vous aider dans la préparation et le déroulement de l'AG. En particulier, vous trouverez les points à faire figurer obligatoirement à l'ordre du jour de votre AGO.

Nous vous rappelons que les représentants de votre comité départemental pour participer à l'A.G. régionale (15 représentants maximum), et à l'AG fédérale (1 à 3 représentants) **doivent être élus lors de votre AG.**

Dans ce contexte particulier, différentes possibilités s'offrent à vous pour organiser votre assemblée générale. A titre d'exemple, vous trouverez ci-joints des documents techniques transmis par le comité de la Gironde concernant l'organisation de son AGO à distance.

Après votre Assemblée Générale

Il faudra établir un procès-verbal du déroulement de l'AGO et procéder à l'information :

- De la FFRandonnée : transmettre le procès-verbal précité à l'attention du service ATP, accompagné du bordereau de transmission annexé au présent courrier.
- De la préfecture : déclaration dans les 3 mois, au greffe des associations du département de son siège social, des changements suivants survenus dans son administration (ex : changement de dirigeants) < [en savoir plus](#) >.

Nous vous serions reconnaissants de nous transmettre également :

- Le bilan de l'exercice 2020 ;
- Le compte de résultats exercice 2020 ;
- Le budget prévisionnel 2021 adopté par l'assemblée générale ;
- La composition du comité directeur* ;
- La composition du bureau*.

() IMPORTANT : Ces deux informations sont à mettre à jour, par le comité, sur le site de gestion de la vie fédérale. Se rapporter éventuellement au « GUIDE UTILISATEURS » (Site internet « Gestion fédérale »).*

A NOTER : tout membre de votre comité directeur mis à jour sur le site de gestion de la Vie Fédérale, avec son adresse mail, recevra automatiquement Balises.

IMPORTANT : Le nom du représentant des Clubs à l'AG fédérale, avec le nombre de voix dont dispose votre territoire, doit être communiqué au Secrétariat Général du siège à l'aide du formulaire que vous recevrez avec les documents préparatoires de l'AG fédérale après la tenue de votre AG.



Par ailleurs, les assemblées générales des Comités doivent se tenir en tout début d'année, sur un laps de temps très court. Certains jours, il ne sera pas possible de satisfaire toutes les demandes de présence d'un représentant national. Mais, sachez que nous ferons tout notre possible pour qu'un représentant du siège fédéral puisse participer à votre assemblée générale.

Enfin, merci de vous référer au catalogue ARA (www.ffrandonnee.fr à l'onglet Formation) qui propose des formations adaptées aux différentes fonctions des administrateurs de vos Comités. N'hésitez pas à y inscrire des membres de votre comité.

Bien entendu, nous restons à votre disposition pour répondre à tout questionnement que vous souhaiteriez nous exposer.

Très cordialement.

Brigitte SOULARY